

men systématique et à la préparation du résumé des cas soumis à la Commission, à la diffusion des décisions de la Commission.

- (c) Secrétaire exécutif — et le registraire Neuf années-personnes assurant à la Commission les services dans les domaines de l'inscription et de la préparation de l'ordre du jour des cas à juger; de rédaction des procès-verbaux officiels de la Commission; de diffusion des décisions créant un précédent; de publication des directives internes; d'une bibliothèque des décisions créant un précédent et de renseignements pertinents. De plus, la division est responsable des finances, du personnel et de l'administration générale de la Commission. Elle assure aussi les servi-

ces de transcription et de dactylographie.

Données statistiques

Au cours de l'année financière 1977-78, la Commission a entendu 454 appels contre les décisions émises par les autorités régionales.

La Commission a aussi pris des décisions dans 310 autres cas concernant la situation personnelle de requérants ou d'allocataires.

Au cours de cette période, la Commission a, de son propre chef, examiné 14,157 décisions rendues par les autorités régionales des allocations aux anciens combattants.

Au cours de l'année, la Commission a émis 28 décisions de précédent. Ces décisions guident les activités de tous en ce qui a trait aux AAC/AGC.

Commission des allocations aux anciens combattants

Années-personnes

	1978-79	1979-80	Différence
Années-personnes — Commissaires	8	8	—
— Personnel	27	26	(1)
TOTAL	35	34	(1)

ALLOCATIONS DE DÉPENSES

	\$	\$	\$
Traitements	819,000	859,000	40,000
Déplacements et communications	29,000	33,000	4,000
Services professionnels et spéciaux	24,000	24,000	—
Réparations et entretien	2,000	2,000	—
Installations, matériel, approvisionnement	7,000	7,000	—
Autres dépenses	1,000	1,000	—
	882,000	926,000	44,000
Immobilisations	2,000	2,000	—
TOTAL	884,000	928,000	44,000
Contributions obligatoires aux régimes de prestations des employés	106,000	94,000	(12,000)
GRAND TOTAL	990,000	1,022,000	32,000